

BURKINA FASO

==.==.==.==.==

Unité-Progress-Justice

VISA N°0783/MDAC/CF DU 14/11/2022



DECRET N° 2022-0981 /PRES-TRANS

portant nomination d'un Chef d'Etat- Major
de l'Armée de l'Air

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret N°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret N°2022-0942/PRES du 09 novembre 2022, portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** la Loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu** la Loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;
- Vu** le Décret n°2022-0898/PRES-TRANS/PM/MDAC du 03 octobre 2022, portant organisation du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Vu** le décret n°2022-0943/PRES-TRANS/PM/MDAC du 11 novembre 2022, portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées ;
- Vu** le décret n°97-0322/PRES/PM/DEF du 30 juillet 1997, portant organisation générale de l'Armée de l'Air ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

DECRETE

Article 1 : Le **Lieutenant-Colonel OUATTARA Christian** des Forces Armées Nationales est nommé Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 novembre 2022



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the official seal.

Capitaine Ibrahim TRAORE